

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE

Séance du 23 mars 2016

Monsieur Guy TEISSIER Président du Conseil de Territoire, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 163 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Helene ABERT ; Christian AMIRATY ; René AMODRU ; Michel AZOULAI ; René BACCINO ; Mireille BALOCCO ; Loïc BARAT ; Marie-Josée BATTISTA ; Jean-Pierre BAUMANN ; Yves BEAUVAL ; Mireille BENEDETTI ; Sabine BERNASCONI ; Jean-Pierre BERTRAND ; Solange BIAGGI ; Roland BLUM ; Jean Louis BONAN ; Patrick BORE ; Nicole BOUILLLOT ; Valérie BOYER ; Laure-Agnès CARADEC ; Marie-Arlette CARLOTTI ; Eugène CASELLI ; Michel CATANEO ; Roland CAZZOLA ; Sophie CELTON ; Catherine CHAZEAU ; Gérard CHENOZ ; Alain CHOPIN ; Frédéric COLLART ; Laurent COMAS ; Monique CORDIER ; Vincent COULOMB ; Sandrine D'ANGIO ; Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES ; Michel DARY ; Monique DAUBET-GRUNDLER ; Anne DAURES ; Christophe DE PIETRO ; Dominique DELOURS ; Nouriaty DJAMBAE ; Nadia DJERROUD BOULAINSEUR ; Pierre DJIANE ; Frédéric DOURNAYAN ; Emilie DOURNAYAN ; Marie-France DROPY OURET ; Sandra DUGUET ; Michèle EMERY ; Yann FARINA ; Nathalie FEDI ; Céline FILIPPI ; Richard FINDYKIAN ; Dominique FLEURY VLASTO ; Josiane FOINKINOS ; Arlette FRUCTUS ; Josette FURACE ; Jean-Claude GAUDIN ; Samia GHALI ; Karim GHENDOUF ; Patrick GHIGONETTO ; Roland GIBERTI ; Bruno GILLES ; Jean-Pierre GIORGI ; André GLINKA-HECQUET ; Martine GOELZER ; Georges GOMEZ ; Vincent GOMEZ ; José GONZALEZ ; Régine GOURDIN ; Marcel GRELY ; Annie GRIGORIAN ; Andrée GROS ; Albert GUIGUI ; Louisa HAMMOUCHE ; Daniel HERMANN ; Georges HOVSEPIAN ; Michel ILLAC ; Noro ISSAN-HAMADY ; Christian JAILLE ; Paule JOUVE ; Fabrice JULLIEN-FIORI ; Nathalie LAINÉ ; Dany LAMY ; Albert LAPEYRE ; Laurent LAVIE ; Gisèle LELOUIS ; Annie LEVY-MOZZICONACCI ; Marc LOPEZ ; Marie-Louise LOTA ; Laurence LUCCIONI ; Antoine MAGGIO ; Patrick MAGRO ; Bernard MARANDAT ; Héliène MARCHETTI ; Stéphane MARI ; Jeanne MARTI ; Bernard MARTY ; Janine MARY ; Christophe MASSE ; Florence MASSE ; Martine MATTEI ; Guy MATTEONI ; Marcel MAUNIER ; Georges MAURY ; Catherine MEMOLI PILA ; Patrick MENNUCCI ; Xavier MERY ; Danielle MILON ; André MOLINO ; Claudette MOMPRIVÉ ; Virginie MONNET-CORTI ; Jean MONTAGNAC ; Yves MORAINÉ ; Roland MOUREN ; Marie MUSTACHIA ; Mireille NADDOUR BALETTI ; Lisette NARDUCCI ; Jérôme ORGEAS ; Patrick PADOVANI ; Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC ; Grégory PANAGOUDIS ; Patrick PAPPALARDO ; Didier PARAKIAN ; Christyane PAUL ; Christian PELLICANI ; Elisabeth PHILIPPE ; Claude PICCIRILLO ; Nathalie PIGAMO ; Marc POGGIALE ; Gérard POLIZZI ; Guy PONTOUS ; Roland POVINELLI ; Véronique PRADEL ; Marlène PREVOST ; Muriel PRISCO ; Marine PUSTORINO-DURAND ; Stéphane RAVIER ; Julien RAVIER ; Martine RENAUD ; Maryvonne RIBIERE ; Marie-Laure ROCCA-SERRA ; Carine RÔGER ; Georges ROSSO ; Lionel ROYER-PERREAUT ; Roger RUZÉ ; Sandra SALOUM-DALBIN ; Eric SCOTTO ; Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO ; Emmanuelle SINOPOLI ; Nathalie SUCCAMIELE ; Guy TEISSIER ; Dominique TIAN ; Jean-Louis TIXIER ; Maxime TOMMASINI ; Jocelyne TRANI ; Lionel VALERI ; Claude VALLETTE ; Martine VASSAL ; Josette VENTRE ; Patrick VILORIA ; Brigitte VIRZI ; Didier ZANINI ; Kheira ZENAFI ;

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Richard MIRON représenté par Pierre DJIANE - Jean-Claude DELAGE représenté par Daniel HERMANN - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Jean ROATTA représenté par Dominique TIAN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Robert ASSANTE représenté par Jean-Claude GAUDIN - Colette BABOUCHEAN représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Jacques BESNAÏNOU représenté par Loïc BARAT - Bernard JACQUIER représenté par Martine VASSAL - Frédérick BOUSQUET représenté par Yves MORAINÉ.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

- Karim ZERIBI

Monsieur le Président a proposé au Conseil de Territoire d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**HN 002-002/16/CT**

**■ Détermination du nombre de Vice-présidents du Conseil de Territoire d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet aux membres du Conseil de Territoire le rapport suivant :

Aux termes du second alinéa de l'article L.5218-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Conseil de Territoire désigne (...) en son sein, parmi les Conseillers de Territoire, un ou plusieurs vice-présidents. Le nombre de ceux-ci ne peut être supérieur à 30 % du nombre total des membres du Conseil de Territoire ni excéder le nombre de quinze ».

Sur le fondement de ces dispositions, il appartient au Conseil de Territoire, afin de pouvoir procéder à la désignation de ses vice-présidents, d'en déterminer préalablement le nombre.

Il est rappelé que le présent Conseil de Territoire est composé de 176 Conseillers de Territoire.

Il est proposé aux membres dudit Conseil de fixer le nombre de vice-présidents du Conseil de Territoire à quinze.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil du Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L. 5218-6 ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Le nombre de vice-présidents est fixé à quinze.

**Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Présents :	163
Représentés	13
Abstention	2
N'ont pas pris part au vote	0
Suffrages exprimés	175

Pour	154
Contre	19

**Ont voté contre :**

René AMOUDRU ; Loïc BARRAT ; Jacques BESNAÏNOU ; Michel CATANEO ; Sandrine D'ANGIO ; José GONZALEZ ; Marie MUSTACHIA ; Elisabeth PHILIPPE ; Stéphane RAVIER ; Maryvonne RIBIERE ; Jean-Pierre BAUMANN ; Yves BEAUVAL ; Dany LAMY ; Gisèle LELOUIS ; Antoine MAGGIO ; Marcel MAUNIER ; Georges MAURY ; Jocelyne TRANI ; Jeanne MARTI.

**Se sont abstenus :**

Yann FARINA ; Christian PELLICANI

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire

Guy TEISSIER

